Image not found or type unknown

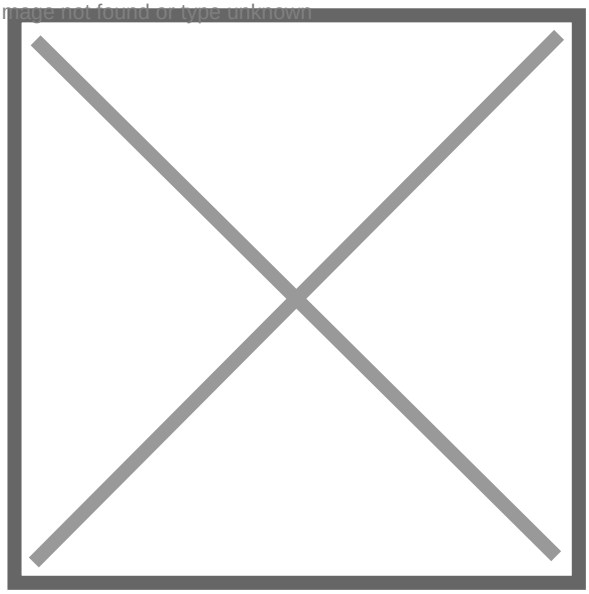

Payement de factures contractées par les anciens propriétaires

Par **simon1982**, le **25/09/2009** à **18:43**

Bonjour,

Bonjour,

Mon associé et moi, nous avons repris une société il y a de cela quelques mois, dont je suis le gérant et actionnaire en même temps. Donc, il y a eu changement de propriétaires mais pas de numero de SIRET. Juste après la reprise, je me suis rendu compte que il y avait des factures EDF non payées par l'ancien propriétaire et gérant. De ce fait, j'ai appelé EDF pour éclaircir la situation, et les on m'a signifié que je n'ai pas à payer la facture de l'ancien propriétaire et ils m'ont établit un nouveau contrat pour la société à mon nom.

J'ai reçu une notification d'EDF exigeant que je paye les factures. J'ai rappelé EDF, et on m'a signifié que je n'étais pas concerné par ce courrier. Mais recement, j'ai reçu un courrier de la part d'un cabinet juridique me demandant de payer les factures sous peine d'être poursuivi juridiquement.

Ma question est la suivante : qui est responsable juridiquement pour payer les factures EDF, et est ce que le fait que EDF m'ai établit un nouveau contrat n'est pas un acte qui me libére de l'obligation de payer les factures de l'ancien contrat.

Merci d'avance pour votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés